

# Challenge du Sud

## CHALLENGE AMICAL « VETERANS » DU SUD 2022/2023

- **La participation est réservée aux joueurs et joueuses affiliés à l'AF de la FRBTT et ayant atteint l'âge de 39 ans (à titre de propagande) accomplis à la date de l'épreuve.**
- La compétition débutera à 09h00 précises mais tous les participants doivent être présents sur place dès 08h30. En cas de retard, prière de prévenir préalablement l'organisateur qui prendra la décision de maintenir ou non l'inscription.  
Le tirage au sort des équipes aura lieu, sur place la veille de l'épreuve, en présence de témoins éventuels, dès 19h30.
- Les équipes sont composées de deux joueurs (ou de deux joueuses ou encore d'un joueur et d'une joueuse). Pour les dames, c'est le classement « messieurs » qui sera pris en compte.
- Chacune des équipes se composera d'un joueur dit « fort » et d'un joueur dit « faible » (1 haut et 1 bas classement).  
A classement égal entre deux ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort ».
- Les joueurs et joueuses ne pourront pas être associés plusieurs fois au même partenaire au cours des cinq épreuves. De même, un joueur ou une joueuse dit « fort » ne pourra pas être associé plusieurs fois à un « NC » au cours des cinq épreuves.
- Les équipes seront d'abord réparties en poules puis sur base du classement de ces poules, d'autres rencontres seront programmées, **poule des 1<sup>er</sup>, poule des 2<sup>ème</sup>, poule des 3<sup>ème</sup> et poule des 4<sup>ème</sup>** pour tous afin de pouvoir « classer » toutes les équipes.
- Les matches se disputent en 2 sets gagnants de 11 points par « handicap » selon la grille officielle 2022/2023 placé en début de set (*l'application du « point » de la mort sera décidée en début de chaque compétition en fonction du nombre d'équipes inscrites*).  
S'il y a égalité après les deux simples, un double sera disputé en 2 sets gagnants, même système « d' handicap » et point de la mort (set gagné à 11 points).
- **En cas d'ex aequo entre plusieurs équipes, la règle fédérale sera d'application. On tiendra compte, d'abord, des victoires entre les équipes classées ex aequo, puis, de la différence de matches dans les rencontres qui les ont opposées, ensuite, de la différence de sets et enfin, de la différence de points (sur base des matches des simples uniquement).**
- La compétition se disputera sur 4 tables ou plus et un maximum de 32 inscriptions seront acceptés.
- Les inscriptions sont à adresser, uniquement auprès du responsable du club organisateur, au plus tard, 48h00 avant le début de la compétition (**priorité aux joueurs inscrits aux challenges précédants**). Les réservations du repas pour le midi doivent être effectuées dans les mêmes délais.  
Les frais d'inscription s'élèvent à :
- **15€** pour la compétition et le repas (**7€** sans le repas)
- **15€** par repas pour les accompagnants

- Tout désistement doit être signalé dans les mêmes délais (48h avant la compétition).  
**Après deux désistements consécutifs on perd la priorité**  
**En cas de non-respect de cette règle, le droit d'inscription (et/ou de repas) reste dû au club organisateur.**

**Les Cinq épreuves se dérouleront à :**

**1 ERMETON TT : LE DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022**

Fabienne CLEDA 0499/41.72.14 [fabienne.cleda@gmail.com](mailto:fabienne.cleda@gmail.com)

**2 PING MOSAN HASTIÈRE: LE DIMANCHE 5 FEVRIER 2023**

Wilgoeki Medhi Tel 0494433274 [Wilgoekitoiture@hotmail.be](mailto:Wilgoekitoiture@hotmail.be)

**3 PALETTE ST-LOUIS ROSEE : LE 19 MARS 2023**

Bouchat Nicolas 0473357407 [bouchatnicolas@hotmail.com](mailto:bouchatnicolas@hotmail.com)

**4 TTRSL LE SAMEDI 1 AVRIL 2023**

**Gander Ky Ja 0491429746 [ganderkiki@hotmail.com](mailto:ganderkiki@hotmail.com)**

**5 SOMZEE LE DIMANCHE 16 AVRIL 2023**

Coryn Christophe [christophe.coryn@gmail.com](mailto:christophe.coryn@gmail.com) TEL0475552131

Une suspension pour une durée de 5 épreuves pourra être proposée à la CPNV par le Comité des clubs du SUD impliqués. La CPNV décidera d'entériner ou non cette proposition et il n'y aura aucun recours contre cette décision. En cas de récidive : sanction alourdie et dossier transmis au CPN. En concertation avec le coordinateur du Challenge des CINQ, cette sanction sera applicable également pour leur challenge.

**Le coordinateur général du Challenge est Fabienne CLEDA de la C.P.N.V.**

- Un classement général individuel sera établi à l'issue des **cinq** épreuves. Les résultats individuels obtenus dans les **quatre** meilleures épreuves seront pris en compte pour le classement général. (la participation à au moins **quatre** épreuves est requise pour figurer dans le classement général final). La cotation des points est du ressort des clubs organisateurs.
- Tout point non prévu dans le présent règlement sera réglé par la CPNV ou ses représentants désignés en concertation avec les responsables des clubs organisateurs pour prendre des décisions dans l'intérêt du bon déroulement de l'épreuve.

- Cette compétition est placée sous l'égide exclusive de la C.P.N.V. (conformément à la décision du C.P.N.).
- Le présent règlement sera d'application pour les **cinq** épreuves et sera affiché dans chacun des clubs organisateurs.
- Les épreuves se dérouleront de la même manière, d'un commun accord entre les **cinq clubs organisateurs**.

\* Il sera également interdit aux clubs faisant partie du challenge des 5 d'organiser une épreuve sportive ce même jour qu'une épreuve du challenge du sud.

IMPORTANT : TOUS LES ACTEURS DE CETTE JOURNEE (ORGANISATEURS, JOUEURS, SPECTATEURS, ...) SONT TENUS DE RESPECTER LES INSTRUCTIONS LES PLUS RECENTES SUR LES REGLES A APPLIQUER DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT (dernière mise à jour le 3 juillet 2020 : AFTT/ SECRETARIAT/ COMMUNIQUEES/ PHASE 4 DU DECONFINEMENT ...)

Pour la C.P.N.V.,

Freddy Romainville,